AUCH LE 28/09/2020

Bonjour à toutes et tous,

Quelques explications concernant le déroulement de l'assemblée Générale élective de notre comité.

Tous les membres du comité sont à élire ainsi que les membres du bureau exécutif.
Les candidats doivent postuler par retour et au plus tard quinze jours avant la date de l'assemblée Générale par courrier électronique.
Une feuille d'émargement sera signée le jour de l'assemblée.

Sont donc éligibles les membres du bureau exécutif :

- Président, Secrétaire, Trésorier (e), Médecin
- Les membres du comité Directeur, représentants les clubs du départements affiliés,
- Les présidents, secrétaires ou trésoriers (es) des commissions.

Les commissions à pouvoir sont :

- Commission jeunes
- Commission Sportive et d'Organisation
- Commission Running (celle-ci verra son poste de Président attribué par l'assemblée générale des organisateurs de courses)
- Commission informatique et résultats
- Commission des officiels
- Commission masters
- Commission Sport et Santé
- Commission Mémoire et records
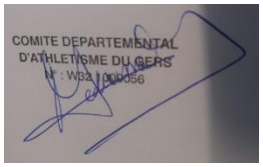
Sportivement : le Président du CDA 32
B Médiamole